



Chambre de commerce  
de Québec

*Agir ensemble sur  
l'économie régionale*

*Active depuis 1809*



Immigration  
et Communautés  
culturelles

Québec 

## Conditions d'accessibilité

- Être résident permanent
- Être au Canada depuis moins de 5 ans
- Avoir suivi la *Session d'information sur le marché du travail* dispensée dans une direction du MICC
- Parler français ou avoir suivi un stage de francisation
- Être référé par un organisme d'employabilité (ex. : GIT, SOIIT, SPLA, ...)
- Être en mesure de porter votre C.V. sur : [www.emplois-immigrants.com](http://www.emplois-immigrants.com)